

4.—Membres du Conseil privé du Roi pour le Canada, selon l'ancienneté¹, 15 novembre 1948—fin

Nom	Date de l'assermentation	Nom	Date de l'assermentation
Hon. HUGH ALEXANDER STEWART.	7 août 1930	Hon. JOSEPH THORARINN THORSON	11 juin 1941
Hon. DONALD MATHESON		Hon. WILLIAM FERDINAND-	
SUTHERLAND	7 août 1930	ALPHONSE TURGEON	8 oct. 1941
Hon. ALFRED DURANLEAU	7 août 1930	Très hon. LOUIS-STEPHEN ST-	
Hon. THOMAS GEROW MURPHY	7 août 1930	LAURENT ²	10 déc. 1941
Hon. WILLIAM DUNCAN HERRIDGE.	17 juin 1931	Hon. HUMPHREY MITCHELL ²	15 déc. 1941
Hon. ROBERT CHARLES MATTHEWS.	6 déc. 1933	Très hon. WINSTON LEONARD	
Hon. GROTE STIRLING	17 nov. 1934	SPENCER CHURCHILL	29 déc. 1941
Hon. GEORGE REGINALD GEARY	14 août 1935	Hon. ALPHONSE FOURNIER ³	7 oct. 1942
Hon. JAMES EARL LAWSON	14 août 1935	Hon. ERNEST BERTRAND ³	7 oct. 1942
Hon. SAMUEL GOBEIL	14 août 1935	Hon. LÉO-RICHER LAFLECHE ³	7 oct. 1942
Hon. LUCIEN-HENRI GENDRON	30 août 1935	Hon. BROOKE CLAXTON ³	13 oct. 1944
Hon. WILLIAM EARL ROWE	30 août 1935	Hon. ANDREW GEORGE LATA	
Hon. ONÉSIME GAGNON	30 août 1935	MCAUGHTON	2 nov. 1944
Hon. CHARLES GAVAN POWER	23 oct. 1935	Hon. JAMES ALLISON GLEN	18 avril 1945
Très hon. JAMES LORIMER ISLEY	23 oct. 1935	Hon. JOSEPH JEAN ³	18 avril 1945
Hon. JOSEPH-ENOÛL MICHAUD	23 oct. 1935	Hon. LIONEL CHEVRIER ³	18 avril 1945
Très hon. CLARENCE DECATUR		Hon. PAUL-JOSEPH-JAMES-MARTIN ³	18 avril 1945
HOWE ³	23 oct. 1935	Hon. DOUGLAS CHARLES ABBOTT ³	18 avril 1945
Très hon. JAMES GARFIELD		Hon. JAMES JOSEPH MCCANN ³	18 avril 1945
GARDINER ³	4 nov. 1935	Hon. DAVID LAURENCE MACLAREN	18 avril 1945
Hon. JAMES ANGUS MACKINNON ³	23 janv. 1939	Hon. THOMAS VIEN	19 juillet 1945
Hon. PIERRE-FRANÇOIS CASGRAIN	10 mai 1940	Hon. WISHART MCLEA ROBERTSON ³	1 sept. 1945
Hon. COLIN WILLIAM GEORGE		Hon. MILTON FOWLER GREGG ³	2 sept. 1947
GIBSON ³	8 juillet 1940	Hon. ROBERT WELLINGTON	
Hon. WILLIAM PATE MULLOCK	8 juillet 1940	MAYHEW ³	11 juin 1948
Hon. ANGUS LEWIS MACDONALD	12 juillet 1940	Hon. LESTER BOWLER PEARSON ³	10 sept. 1948
Hon. LEIGHTON GOLDIE		Hon. STUART SINCLAIR GARSON ³	15 nov. 1948
MCCARTHY	4 mars 1941	Hon. ROBERT HENRY WINTERS ³	15 nov. 1948

¹ Comme dans le cas des conseillers privés du Royaume-Uni, les membres du Conseil privé de Sa Majesté pour le Canada prennent rang *inter se* d'après la date de leur assermentation. ² Présence comme premier ministre du Canada. ³ Présence comme membre du Cabinet.

5.—Durée et sessions des Parlements du Dominion, 1935-1948

NOTA.—Des renseignements semblables sur les douze premiers Parlements, depuis la Confédération jusqu'à 1917, paraissent à la p. 47 de l'*Annuaire* de 1940; les renseignements relatifs au 13e jusqu'au 17e Parlements sont à la p. 57 de l'édition de 1945.

Ordre des Parlements	Session	Date de l'ouverture	Date de la prorogation	Durée de la session, en jours	Jours de séance de la Chambre des communes	Élections, brefs rapportables, dissolution et durée des Parlements ^{1,2}
18e Parlement...	1re	6 fév. 1936	23 juin 1936	139	91	14 oct. 1935 ³ 9 nov. 1935 ⁴ 25 janv. 1940 ⁵ 4 ans, 2 m. 16 j.
	2e	14 janv. 1937	10 avril 1937	87	62	
	3e	27 janv. 1938	1er juill. 1938	156	102	
	4e	12 janv. 1939	3 juin 1939	143	103	
	5e	7 sept. 1939	13 sept. 1939	7	6	
	6e	25 janv. 1940	25 janv. 1940	1	1	
19e Parlement ⁶ ...	1re	16 mai 1940	5 nov. 1940	174	61	26 mars 1940 ³ 17 avril 1940 ⁴ 16 avril 1945 ⁵ 5 ans.
	2e	7 nov. 1940	21 janv. 1942	441	105	
	3e	22 janv. 1942	27 janv. 1943	371	124	
	4e	28 janv. 1943	26 janv. 1944	364	120	
	5e	27 janv. 1944	31 janv. 1945	371	136	
	6e	19 mars 1945	16 avril 1945	29	19	
20e Parlement...	1er	6 sept. 1945	18 déc. 1945	104	76	11 juin 1945 ³ 9 août 1945 ⁴
	2e	14 mars 1946	31 août 1946	171	118	
	3e	30 janv. 1947	17 juill. 1947	169	115	
	4e	5 déc. 1947	30 juin 1948	209	119	

¹ La durée légale d'un parlement est ordinairement limitée à cinq ans. ² Durée du Parlement en années, mois et jours. La durée d'un Parlement se compte depuis la date du retour des brefs d'élection jusqu'à la date de la dissolution, ces deux jours compris (Article 50 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique). ³ Date d'élections générales. ⁴ Brefs rapportables. ⁵ Dissolution du Parlement. ⁶ Durant la guerre, le Parlement a été en session presque continuellement. Après chaque prorogation commençait immédiatement une nouvelle session. Au cours des ajournements prolongés, le président de la Chambre pouvait reconvoquer le Parlement avant la date fixée antérieurement pour la rentrée.